

Image not found or type unknown



Renseignement sur la nationalité

Par **ramdaneramy**, le **19/10/2014** à **11:31**

bonjour,
ma grand-mère porte la nationalité française, et elle habite en France jusqu'à présent, ma question est si ma mère ouvre le droit d'acquérir la nationalité française par filiation a sa mère.

Par **Calou0**, le **21/10/2014** à **19:45**

Bonsoir,

Tout dépend à quelle date votre grand mère a acquis la nationalité française, et si votre mère était à l'époque mineures résidant avec elle ou pas.

Si votre mère était majeure lors de l'acquisition de la nationalité française de votre grand mère, cela n'a aucun impact sur la nationalité de votre mère.

Bien cordialement,